**

**CONDITIONS GÉNÉRALES DE PRESTATIONS/VENTE - SERVICE FORMATION**

**1 – OBJET :** Les présentes conditions générales de vente visent à définir les relations contractuelles entre la Chambre de Métiers et de l’Artisanat de l’Isère – CMA Isère et tout stagiaire souhaitant suivre une formation, qu’elle soit diplômante ou de perfectionnement. Elles prévaudront sur toutes autres conditions générales ou particulières non expressément agréées par la CMA Isère. La CMA Isère se réserve le droit de modifier les présentes à tout moment. Dans ce cas, les conditions applicables seront celles en vigueur à la date de la commande par le stagiaire.

**2 - RESERVATION DE FORMATIONS** **- CONDITIONS D’INSCRIPTION – CONFIRMATION D’INSCRIPTION**

Le nombre de places étant limité par formation, la réservation est possible par téléphone, courriel ou fax, dans l’attente de la réception du bulletin d’inscription. L’inscription à toute formation ne devient effective qu’à la réception du bulletin d’inscription et du règlement des droits d’inscription par tous moyens,outre un chèque de caution de 100 € pour les stages de perfectionnement et de 200 € pour chaque module des formations diplômantes. L’inscription à un examen ne devient effective qu’à la réception du règlement des droits d’examen.

Il peut être prévu un entretien individuel de positionnement pour les formations diplômantes ou certifiantes. Toute inscription sera confirmée par l’envoi d’une convocation environ une semaine avant le démarrage de la formation. Les horaires et le lieu seront mentionnés sur cette convocation.

**3 – COÛT ET MODALITES DE PAIEMENT**

Les coûts de chaque formation sont indiqués sur le bulletin d’inscription. La CMA Isère se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment, étant toutefois entendu que le prix mentionné le jour de la commande sera le seul applicable au stagiaire. Des prises en charge sont susceptibles de réduire le coût réel suivant le statut du stagiaire. Le coût du stage représente les frais d’inscription, les droits de participation et les documents pédagogiques. Toute personne participant au stage est redevable de ce coût.

**4 – ANNULATION – RETRACTATION – DESISTEMENT - ABANDON - CONDITIONS DE REMBOURSEMENT**

**4 – 1** – **Par la CMA Isère :** La CMA Isère se réserve le droit d’annuler une formation en cas d’effectif insuffisant laissé à son appréciation. Le règlement peut alors, soit être remboursé au stagiaire, soit être conservé pour un stage ultérieur, identique ou non.Le chèque de caution suivra le sort du règlement.

**4 – 2** – **Par l’entreprise ou le stagiaire :**

**4 – 2 - 1 – Rétractation ou désistement**

- Si le désistement du stagiaire intervient au moins 11 jours calendaires avant le début de la formation, le remboursement du coût sera intégral et le chèque de caution sera restitué.

- Si le désistement intervient entre 10 jours calendaires et le jour même de la formation :

\* sans contact de la part du stagiaire : Le coût intégral de la formation sera encaissé sans possibilité de remboursement, même partiel.

Il en sera de même pour le chèque de caution. Le coût ainsi encaissé permettra néanmoins au stagiaire de procéder à une nouvelle inscription dans le délai de 1 an à compter de la date de sa première inscription.

\* pour cas de force majeure dûment justifiée et sans demande de report de la part du stagiaire: Le remboursement s’effectuera intégralement et le chèque de caution sera restitué.

\* pour cas de force majeure dûment justifié avec demande de report de la part du stagiaire ~~:~~ Le chèque de caution sera conservé dans l’attente de la réalisation effective du stage et restitué en fin de formation.

**4 – 2 - 2 – Abandon en cours de formation**

Aucun remboursement, même partiel, ne se fera en cas d’abandon en cours de formation. Le chèque de caution sera encaissé dès l’abandon du stagiaire. L’abandon est considéré comme effectif à postériori de la première signature. **Il n’y a aucun cours d’essai.**

En cas d’abandon pour force majeure dûment justifiée, le stagiaire aura la possibilité de reporter son inscription sur une formation postérieure dont la date sera choisie par la CMA Isère en fonction des disponibilités et des effectifs prévus. Le chèque de caution sera conservé dans l’attente de la réalisation effective du stage et restitué en fin de formation.

**5 – PENALITES ET FRAIS DE RETARD**

Tout impayé au-delà de 60 jours à compter de la date d’émission de la facture pourra entraîner une pénalité d’un montant correspondant à 3 fois le taux de l’intérêt légal en vigueur sur l’intégralité de la somme restant due. Outre cette pénalité, **hormis pour le stagiaire inscrit à titre de particulier ou de demandeur d’emploi,** une indemnité forfaitaire de 40€ sera due de plein droit au titre des frais de recouvrement, et ce même en cas de règlement partiel. Si les frais exposés sont supérieurs à 40€, une indemnité complémentaire pourra être demandée sur justificatifs.

**6 – MODALITES D’ORGANISATION DES FORMATIONS**

Le contenu détaillé de toute formation et le planning sont transmis au stagiaire. La CMA Isère se réserve le droit de modifier exceptionnellement les jours et les heures mentionnés. Le stagiaire s’engage à suivre la formation régulièrement, hormis cas de force majeure dûment justifiée, auquel cas il sera fait application de l’article 4-2-2 des présentes. Les formations se déroulent dans les locaux de la CMA Isère ou dans des locaux extérieurs pour des nécessités de service. Tous les intervenants chargés de la formation sont dûment qualifiés. Le nombre maximum de participants est fixé pour chaque formation en fonction de la superficie d’accueil. La CMA Isère se réserve le droit d’annuler une formation en cas d’effectif insuffisant laissé à son appréciation.

**7 – PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES**

En application du Règlement Général sur la Protection des Données – R.G.P.D. – U.E. n°2016/679 du 27/04/2016, le stagiaire est informé que ses données personnelles sont collectées ou modifiées **avec son consentement** à chaque stage, quelles sont mémorisées sur un logiciel de Gestion Relation Clients **interne** à la CMA Isère en vue du traitement de son dossier, de l’application des financements envisageables, de son information régulière sur l’offre de formation et/ou de l’intervention d’un agent de la CMA Isère d’un autre Service ou de la communication à l’un des sous-traitants, **avec son accord.** Leur accès est donc strictement limité. Les sous-traitants de la CMA Isère sont soumis également à une obligation de confidentialité sous leur responsabilité. La durée de conservation de ses données n’est pas limitée. Durant la période de conservation, la CMA Isère met en place, dans la mesure de ses possibilités, tous moyens dont elle dispose aptes à assurer leur confidentialité et leur sécurité, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés. En dehors des cas ci-dessus énoncés, la CMA Isère s’engage à ne pas vendre, louer, ou donner accès à des tiers lesdites données sans le consentement express du stagiaire, à moins d’y être contrainte en raison d’un **motif légitime**, tels que une obligation légale, la lutte contre la fraude ou l’abus, l’exercice des droits de la défense, cette liste n’étant pas exhaustive. Il n’y aura pas de transfert des données en dehors de l’U.E. Conformément à la « Loi Informatique et Libertés » du 6 Janvier 1978 modifiée et au R.G.P.D., le stagiaire bénéficie d’un droit d’accès, de rectification, de portabilité et d’effacement de ses données ou encore de limitation du traitement ou d’opposition au traitement. Il devra alors en informer la CMA Isère de manière explicite et par écrit.

Le stagiaire peut contacter la C.N.I.L. pour toute information complémentaire.

**8 – CONTESTATIONS ET LITIGES**

Les présentes conditions générales de vente sont soumises à la loi française. En cas de litige relatif à l’interprétation ou à l’application des présentes, la compétence est attribuée au Tribunal administratif de Grenoble.